

SOLUTION INNOVATION – INDUSTRIE DU FUTUR

Appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les **PME et ETI régionales** dans l'implémentation de solutions industrielles du futur et la conduite de projets de modernisation de sites industriels

Dans le cadre de la French Fab, la Région déploie son plan Industrie du futur.

Le plan régional pour l'Industrie du futur Auvergne-Rhône-Alpes répond à trois objectifs pour ce qui concerne l'appui aux projets de développement industriel des entreprises régionales :

- S'adresser à toutes les entreprises industrielles de la région en donnant la priorité aux PME/PMI
- Articuler les aides autour de la chaîne numérique et appuyer la modernisation de sites industriels
- Donner la priorité aux projets initiateurs d'investissements et d'emplois sur le territoire régional

La Région soutient les entreprises régionales qui innovent autour de leur chaîne numérique. Il s'agit plus particulièrement d'appuyer la modernisation de l'outil de production et une plus grande diffusion des nouvelles technologies articulées aux thématiques du plan national : procédés avancés de production, robotique de process, réalité virtuelle et augmentée...

Deux volets d'accompagnement-vous sont proposés :

Accompagner des projets de développement technologique particulièrement innovants et les changements organisationnels liés. Sont concernées les lots suivants :

Lot 1 : **Fabrication additive**

Lot 2 : **Robotique et ligne de production intelligente**

Lot 3 : **Réalité Virtuelle / Réalité Augmentée**

Lot 4 : **Consulting stratégie et finance, ingénierie financière**

Initier des projets de développement ou de création de sites industriels liés à des enjeux forts de modernisation de l'outil de production ou d'industrialisation de nouveaux produits.

Lot 5 : **Déménagement, extension, création de site industriel**

L'aide à l'entreprise concerne **des études de faisabilité, conseils, ingénierie, tests et études de mise au point** pour permettre, à l'issue de cette action, d'engager un plan d'investissement sécurisé.

L'assiette de l'aide sera plafonnée de **30 000 euros H.T à 40.000 euros H.T** * suivant le lot, avec une **part d'intervention publique à 50%** de prise en charge. Les 50% restant correspondent à la participation financière de l'entreprise.

*** Plafonnement selon le lot**

30.000 € HT Lot 1 : Fabrication additive
40.000 € HT Lot 2 : Robotique et ligne de production intelligente
30.000 € HT Lot 3 : Réalité Virtuelle / Réalité Augmentée
30.000 € HT Lot 4 : Consulting stratégie et finance, ingénierie financière
40.000 € HT Lot 5 : Déménagement, extension, création de site industriel

Une soixantaine de projets industriels seront potentiellement retenus à l'issue de l'Appel à manifestation d'intérêt.

Proposez votre projet !

En déposant le dossier sur : industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

La cible concerne prioritairement des PME du territoire régional au sens communautaire**, entreprise employant moins de 250 salariés, portant des projets industriels ambitieux ayant un fort potentiel de croissance, créateurs d'emplois, et capables de contribuer activement au mouvement de reprise des investissements industriels sur le territoire. Les ETI peuvent aussi être éligibles au dispositif, à titre exceptionnel, sous réserve de valider plus particulièrement l'intérêt de leur projet et l'effet levier de l'aide publique. Les entreprises ETI cibles devront répondre à la règle des aides de minimis*** fixée par l'Union Européenne.

***PME au sens communautaire : entreprise employant strictement moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros, et ne pas être filiale à plus de 25% d'une entreprise qui n'entrerait pas dans ces critères.*

**** La règle des minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides, dites de minimis, sur une période de 3 exercices fiscaux. La période de 3 exercices fiscaux est calculée de manière glissante. La période doit donc comprendre l'exercice fiscal en cours, ainsi que les 2 exercices fiscaux précédents.*

Les étapes de l'Appel à Manifestation d'intérêt :

- Un appel à projet est lancé à partir de début juin 2018, ouvert jusqu'au 1^{er} octobre 2018
- Les projets sont examinés en fonction de leur ordre d'arrivée et de leur intérêt
- Un comité de sélection se réunit toutes les 3 semaines pour valider les projets recevables
- Ceci jusque à la date de clôture ou jusqu'à épuisement de la subvention.

Modalités de sélection des projets

Critères de recevabilité des dossiers de candidature :

Pour être recevable, un dossier devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre parvenu dans le temps imparti de l'AMI, avant le **29 mars 2019**

- Etre porté par une PME au sens communautaire ou ETI à *condition de répondre à la règle des minimis*, et être en situation financière saine, à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Le projet doit être réalisé sur le territoire régional en Auvergne Rhône-Alpes
- Etre renseigné selon le cadre présenté du dossier de candidature : toutes les parties sont obligatoires (cf. Annexe 2)
- S'inscrire en réponse à l'un des axes du dispositif

Critères d'évaluation des projets :

Les projets seront évalués au regard des critères suivants :

- Défis technologique et organisationnel du projet, portant sur un ou plusieurs de ces champs
 - Rupture technologique
 - Changements sur la chaîne de valeur (nouveaux partenaires, internalisation ou externalisation de compétences, ...)
 - Innovation organisationnelle (flexibilité, nouveaux modes de management, développement de compétences, amélioration des conditions de travail, ...)
 - Nouvelles propositions de valeur / nouveaux business modèles
 - Amélioration de l'efficacité énergétique
 - Relocalisation d'activités, création d'emplois sur le territoire régional
- Clarté du projet et des objectifs
- Réalisme du plan de travail
- Cohérence avec la stratégie de l'entreprise
- Perspectives en matière de retombées économiques (pour l'entreprise et pour le territoire régional)
- Pertinence de l'aide au regard du projet

Processus d'accompagnement

L'ensemble des projets retenus sera accompagné par des experts sélectionnés dans le cadre de marchés adaptés, le choix du prestataire sera effectué sur proposition de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises et sur avis du dirigeant de l'entreprise concernée.

Le versement de la subvention au prestataire sera effectué après signature de la convention d'octroi d'aide rédigée entre l'entreprise, le prestataire, et l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, selon les conditions et livrables validés pour l'exécution de l'accompagnement. L'entreprise versera le complément de l'aide octroyée (50% du montant de l'aide) Auvergne Rhône-Alpes Entreprises dès le lancement de l'accompagnement.

L'accompagnement des projets se déroulera entre la signature de la convention d'octroi d'aide et sur la durée du dispositif (jusqu'au 31/12/2019).

Contact :

Pour toute question relative à l'appel à manifestation d'intérêt et le dossier de candidature, vous pouvez contacter :

Patrick MONASSIER : pmonassier@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - Tel : 06 29 48 65 75.

Annexe 1 : Détail des thématiques concernées par le dispositif d'aide

FABRICATION ADDITIVE

Définition :

Ensemble des procédés permettant de fabriquer, couche par couche, par ajout de matière, un objet physique à partir d'un objet numérique. Ils se différencient par :

- Les technologies de mise en couche (fusion, frittage, polymérisation, sur lit de poudre, par dépôt...)
- Les matériaux utilisés (*poudres métalliques ou polymères, résines photosensibles, céramique-métallique, fils...*).

Type de projets industriels concernés :

Projets innovants, avec adaptation/développement de nouvelles approches de conception, des développements associés en interne sur le procédé de fabrication/la simulation numérique.

Cible :

Tous secteurs d'activités.

Accompagnement pouvant être proposé par les prestataires :

- Accès à des moyens d'expérimentation.
- Définition du bon appairage machine-matière adapté à un produit, comparatifs de différents scénarii.
- Sécurisation du parcours d'intégration au sein de l'entreprise :
 - Etablissement d'une faisabilité industrielle : réalisation de quelques pièces unitaires finies
 - Définition du modèle économique associé (calcul du retour sur investissement)
 - Rédaction d'un cahier des charges de sous-traitance ou d'achat de moyens de production.
 - Préconisations d'implantation avec les points de vigilance.

Bénéfices pour l'entreprise :

- Choix d'une technologie de fabrication additive adéquate pour l'entreprise.
- Une faisabilité industrielle.
- Des équipes formées et opérationnelles sur les moyens de conception et de production.
- Un bénéfice global, qualitatif, économique, et une aide à la décision pour que le produit soit fabriqué en interne ou sous-traité.

Conditions pour candidater :

- Maturité technologique de l'entreprise, i.e la fabrication additive est connue
- Avoir fait un premier business plan, stratégie et marchés définis

ROBOTIQUE ET LIGNE DE PRODUCTION INTELLIGENTE

Définition :

Ensemble des moyens de production automatisés, aisément configurables et autonomes pour s'adapter :

- Aux changements de fabrication
- A l'évolution des produits fabriqués et à leur personnalisation
- Aux aléas et variations des conditions de production des procédés
- Aux besoins d'interactions avec les autres moyens de production et de reporting au sein de l'entreprise, en mode numérique temps réel
- A l'interaction avec l'homme (cellule mixte robotisée/manuelle, cobotique...)

Type de projets industriels concernés :

Des projets de rupture, avec une combinatoire de solutions intelligentes intégrées sur une ou plusieurs ligne(s) de production (automatisation de lignes de production, intégration de cellules robotiques ou de machines spéciales).

Cible :

Tous secteurs d'activités.

Accompagnement pouvant être proposé par les prestataires :

- Etude d'ingénierie permettant d'appuyer le choix des solutions numériques et faire l'appariage avec les expertises/offreurs de solutions (mise en relation avec des intégrateurs métiers de la robotique ou de la machine spéciale, ou avec des fabricants de robots...).
- Conseils sur l'intégration à la fois physique (aide à la décision des choix logiciels, intégration de la cellule robotique...) et organisationnelle (gestion des flux, rôles et interfaces des opérateurs...).
- Structuration du projet sur toutes ses étapes : implantation technique, chaîne numérique, financier, organisation du travail...

Bénéfices pour l'entreprise :

- Bénéficier d'un appui en gestion de projet permettant d'avoir une vision complète, afin de tenir les objectifs et d'en maîtriser les risques, en jouant sur l'anticipation et l'adaptation de l'organisation.
- Modélisation et simulation du procédé industriel en 3D ou des essais en réel.
- Recommandations pour une architecture réseau qui facilitera l'intégration de systèmes tels que le MES et sécurisation informatique du système industriel.

Conditions pour candidater :

- Démarche de transformation numérique de l'entreprise
- Recherche de modernisation d'un atelier complet
- Enjeu fort de compétitivité pour la filière concernée.

REALITE VIRTUELLE / REALITE AUGMENTEE

Définition:

- Réalité virtuelle : simulation interactive immersive, visuelle, sonore et/ou haptique, d'environnements réels ou imaginaires via une interface spécifique (workbench, CAVE, casque).
Permettre à une personne ou plusieurs personnes de réaliser des activités libres ou encadrées selon un scénario prédéfini en environnement immersif, dans le but d'améliorer la qualité des opérations devant être réalisées en réel.
- Réalité augmentée : superposition d'un modèle numérique 2D ou 3D à une réalité physique en temps réel via un système de vision portatif (smartphone, lunettes, tablette).
Permettre à une personne d'interagir avec un objet physique en lui donnant accès à des informations en lien avec l'objet et les tâches à réaliser.

Type de projets industriels concernés :

- Simuler des opérations de manutention de pièces lourdes pour réduire les risques d'accident -Améliorer la qualité des opérations de maintenance de systèmes, machines, automatismes sur site en incrustant des données techniques et contenus visuels
- Communiquer en temps réel les anomalies rencontrées lors d'opérations de maintenance
- Simuler l'agencement d'un atelier (machines, flux des engins et des personnes)
- Améliorer l'ergonomie d'un poste de travail en simulant les tâches d'un opérateur (réduction des TMS, amélioration de la performance)
- Accroître le niveau de compétences d'un opérateur (sécurité au travail...), etc.

Cible :

Tous secteurs d'activités.

Accompagnement pouvant être proposé:

- Réalisation d'un «proof of concept » sur la base d'un ou plusieurs scénarios d'applications.
- Ingénierie pédagogique et numérisation du codage.
- Bilan technico-économique de la solution, feuille de route.
- Sécurisation du déploiement si l'entreprise a identifié son besoin: qualification des fournisseurs, sourcing et analyse des offres, formation des utilisateurs...

Bénéfices pour l'entreprise:

- Avoir une conviction technologique sur la thématique par le biais d'une mise à disposition de l'entreprise d'un environnement et du matériel nécessaire permettant la validation des étapes de développement et d'intégration du projet.
- Avoir une aide à la décision pour l'acquisition de matériels de RV/RA ou pour la réorganisation d'un atelier.

Conditions pour candidater :

- Entreprises qui souhaitent murir leur projet d'intégration d'applications de réalité virtuelle ou de réalité augmentée au travers d'une preuve de concept, ou souhaitant investir dans la technologie.
- Recherche d'amélioration de la performance industrielle.

INGENIERIE FINANCIERE DU PROJET

Définition:

Qualification du projet en termes d'impacts financier et stratégique, définition des besoins, formalisation d'un dossier d'investissement.

Cible :

Tous secteurs d'activités.

Accompagnement pouvant être proposé:

- Formalisation d'un dossier d'investissement en lien avec le projet d'implémentation de nouvelles solutions industrielles (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle...) : établissement d'un business plan robuste, prévisionnel financier, justification du ROI.
- Conseils sur le montage financier avec préconisations sur les outils de financement adaptés pour l'aide au déploiement du projet.

Bénéfices pour l'entreprise:

- Evaluation des impacts financier et stratégique du projet
- Evaluation du besoin de financement
- Définition des modalités de financement adéquat pour le projet

Conditions pour candidater :

- Candidater à l'une des thématiques: Fabrication additive, Robotique et ligne de production intelligente ou Réalité virtuelle, Réalité augmentée.
- Avoir un projet qui correspond à l'une des thématiques et avoir besoin de conseils en finances pour sécuriser le déploiement de la solution retenue : Fabrication additive, Robotique et ligne de production intelligente ou Réalité virtuelle, Réalité augmentée.

DEMENAGEMENT, EXTENSION, CREATION DE SITES INDUSTRIELS

Définition :

- Repousser les capacités industrielles d'un site : site estimé à saturation, volonté d'améliorer l'efficacité du dispositif industriel.
- Créer un site et un process de production pour un produit existant ou en cours de développement.
- Déménager, étendre ou créer un site nécessitant une réflexion stratégique sur l'outil de production, et le cas échéant, la transition numérique de l'entreprise : plusieurs aménagements physiques sont nécessaires.
- Franchir un palier de sécurisation de la production.

Type de projets industriels concernés :

Des projets de réorganisation industrielle lourde impactant un site industriel (et pas uniquement un atelier de production) liés à une croissance forte de l'activité et ayant des impacts sur la réorganisation de la production : RH, organisation, production...

Budget du projet interne global de l'entreprise > 1 M€

Cible :

Tous secteurs d'activité industrielle.

Accompagnement pouvant être proposé :

Appui par un ou deux cabinets conseils en ingénierie spécialisée en étude de conception et d'avant-projet :

- Phases d'audits : définition des besoins, orientations sur l'amélioration du process industriel, esquisse de scénarii (évolutions nécessaires des bâtiments et de l'infrastructure, achat vs construction de site, choix technologiques...)
- Définir une stratégie de déploiement
- Etablir la rentabilité (coûts d'investissement et d'exploitation) et un planning de mise en œuvre

Bénéfices pour l'entreprise :

- Validation de l'idée / du concept
- Appui sur un projet d'envergure pour l'entreprise : plans d'ébauches techniques des équipements et process, utilités associées avec proposition de scénarii avec les choix technologiques, propositions d'implantations intégrant les évolutions organisationnelles, les exigences réglementaires et de sécurité, analyse des risques du projet.
- Premier cadrage budgétaire, planning de réalisation et phasage
- Mise en relation avec les relais financiers et mise en place opérationnelle de l'outil industriel

Conditions pour candidater :

- Projet de déménagement, d'extension ou de création de site nécessitant une réflexion stratégique sur l'outil de production et le cas échéant, la transition numérique de l'entreprise : plusieurs aménagements physiques sont nécessaires.
- Projet s'inscrivant dans le cadre d'un franchissement d'un palier de sécurisation de la production, ou d'une croissance forte de l'activité. –

Annexe 2 :

Dossier de candidature à remplir et à retourner à

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr